



**Nombre de conseillers communautaires:**

En exercice : **70**

Présents : 34

+ Suppléants : 2

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 44**

- dont « pour » : 44

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : CULTURE : attribution d'aides culturelles**

Le jeudi 26 Juin 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 20/06/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de TOURRIERS.

Présents : CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine - CAMY Bruno ROUMAGNE Magalie - LASBUGUES Elisabeth – ROULAUD Jean-Jacques - TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – LEMAIRE Marie-Claude HENTRY Jimmy - PINEAU Francine – BERTRAND Didier - JEUNE Karine - CLAVAUD Gérard – MARCELIN Céline DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BAUSSANT Jean-Robert suppléant de FAURE Sigrid

2-DUPUY Marie-Christine suppléante de GOYAUD Philippe

Pouvoirs :

1-COMBAUD Renaud pouvoir à DANEDE Laurent

2-KAUD Pascal pouvoir à MAINGUET Martine

3-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

4-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

5-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

6-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

7-TURLLOT Françoise pouvoir à CLAVAUD Gérard

8-TEILLET Anne pouvoir à PINEAU Francine

-----  
Absents/excusés : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain – BOUYSSSET Céline – LIOT Gérard BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – POTEL Maryse - MAHÉ Jacques CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - PINGANAUD Paul - SEMON Laura - CHARRIAUD Sébastien BOURABIER Jacques – PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MICHONNEAU Patrick JÉROME Géraldine.  
-----

Secrétaire de séance : Éric BOUCHET.

**Objet : CULTURE : attribution d'aides culturelles**

*Vu la délibération n°20190404\_03 en date 04 avril 2019 approuvant les modalités d'attribution des aides culturelles communautaires,*

*Vu l'avis du bureau communautaire en date du 16/06/2025,*

*Vu l'enveloppe budgétaire dédiée chaque année au titre des aides culturelles communautaires,*

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine rappelle que la communauté de communes dispose d'un règlement pour l'attribution de subvention dans le cadre de la programmation d'évènements culturels par des associations ou des collectivités.

Il rappelle les principaux critères d'attribution des aides communautaires :

- Montant maximum de la subvention « événement culturel isolé » : 20 % des dépenses éligibles plafonné à une aide maximum de 500 € pour un événement « isolé ».
- Montant maximum de la subvention « festival » : 20 % des dépenses éligibles et aide maximum de 2000 € pour un « festival ».

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, de la culture et du patrimoine expose les demandes de subventions culturelles reçues et propose d'attribuer les aides culturelles suivantes :

**Comité des fêtes de TUSSON**

*Intitulé du projet : Régal'Arts (marché artisanal et de bouche et concert)*

*Lieu : TUSSON*

*Date : 5 août 2025*

*Montant total de l'opération : 500 €*

*Montant éligible : 500 €*

**Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Manifestation ponctuelle » : 100 €**

**Comité des fêtes de TUSSON**

*Intitulé du projet : Concert Echappée charentaise*

*Lieu : TUSSON*

*Date : 28 juin 2025*

*Montant total de l'opération : 500 €*

*Montant éligible : 500 €*

**Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Manifestation ponctuelle » : 100 €**

**Association ARTYPIC**

*Intitulé du projet : "RDV aux jardins"*

*Lieu : MANSLE-LES-FONTAINES*

*Date : 8 juin 2025*

*Montant total de l'opération : 2570 €*

*Montant éligible : 1125 €*

**Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Manifestation ponctuelle » : 225 €**

**Association loisirs et traditions Les Gours**

*Intitulé du projet* : Pointe folle en fêtes

*Lieu* : LES GOURS

*Date* : 02 août 2025

*Montant total de l'opération* : 8990 €

*Montant éligible* : 2790 €

**Montant maximum de l'aide pour le dispositif « Manifestation ponctuelle » : 500 €**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'octroi des subventions précitées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Christian CROIZARD**



